



PREFET DE VAUCLUSE

*Direction Départementale des Territoires
Service eau environnement et forêt
BP 31045
84098 AVIGNON CEDEX 9*

**Procédure de consultation du public réalisée en application de l'article L. 123-19-2
du code de l'environnement**

Objet : demande d'autorisation de pêche de l'anguille jaune en eau douce


Références réglementaire : code de l'environnement Livre IV – Titre III – Pêche en eau douce et gestion piscicole – notamment les articles L. 435-1 ; R. 436-64 ; R. 436-65-3-1 à R. 436-65-8

Le public est informé de la demande suivante formulée en vue d'une décision individuelle :

Demandeur : M. Mathieu CARDONA

Objet de la demande : demande de licence pour la pêche de l'anguille sur les lots R84-5 et R84-6 sur le Rhône (soit du PK 226.000 à 252.000) pour la saison 2020.

A Avignon, le 24 FEV. 2020
Pour le Préfet,
La directrice départementale des Territoires,


Le chef du service
Eau, Environnement et Forêt

Olivier CROZE